

Décision n° 2016-16 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège et attributions des directions et services.

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 modifiée portant organisation de la direction générale de l'EPIDE et attributions des directions et services.

Vu la décision n° 2016-15 du 1^{er} avril 2016- portant nomination d'une cheffe de service à la direction générale de l'EPIDE

Décide :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Fatiha Bellakhdar, cheffe du service Affaires juridiques et des Achats, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tous actes, décisions, marchés, et pièces de correspondance relevant de ses attributions, à l'exclusion :

- des marchés publics, contrats et conventions supérieurs en montant à 15 000 € HT,
- des décisions de résiliation des marchés publics, contrats et subventions supérieurs en montant à 15 000 € HT,
- des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs, et de toute transaction ;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET